



Programme de formation initiale formateurs SST

PUBLIC :

Cet enseignement s'adresse à toute personne désirant obtenir les compétences techniques et pédagogiques requises pour l'enseignement des formations initiales et continues des sauveteurs secouristes du travail.

RÉ-REQUIS :

Préalablement à la formation de formateur SST, le candidat doit :

- être titulaire du certificat SST ou APS en cours de validité, délivré par une entité habilitée ;
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie des attestations de formation lors de l'inscription) ;
- disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

Il est également souhaitable qu'il sache utiliser un logiciel de traitement de texte ainsi qu'un logiciel de présentation

OBJECTIFS :

Acquérir des techniques de communication et d'animation,
Apprendre des techniques d'enseignement conformément aux documents de référence élaborés par l'INRS.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU (PROGRAMME) :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise

1. Justifier la formation SST pour une entreprise
 - 1.1. Expliciter l'intérêt de la formation SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
 - 1.2. Expliciter l'intérêt de la formation SST dans la démarche prévention de l'entreprise
2. Répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités
 - 2.1. Analyser les attentes et les besoins de l'entreprise
 - 2.2. Repérer les freins et les ressources mobilisables dans l'entreprise

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST

3. S'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours
 - 3.1. Appliquer et argumenter les conduites à tenir
 - 3.2. Réaliser et justifier les techniques gestuelles
4. Justifier la mise en place d'actions de prévention
 - 4.1. Identifier des risques professionnels
 - 4.2. Apprécier la pertinence des propositions d'amélioration et formuler des pistes complémentaires

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – **Etablissement principal d'activité :** 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOR-092-2023-12-13-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/O/12

DOMAINE DE COMPETENCES 3 : Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST

5. Concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST

5.1. Tenir compte des documents spécifiques du dispositif SST

5.2. Intégrer des modalités de mise en œuvre adaptées aux objectifs pédagogiques préalablement définis

5.3. Définir des modalités d'évaluation formative et des indicateurs de réussite

6. Animer une action de formation

6.1. Mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé

6.2. S'adapter aux caractéristiques du public à former

6.3. Gérer des dysfonctionnements et effectuer les régulations adéquates

7. Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation

7.1. Effectuer des évaluations formatives favorisant l'émergence des points forts et des axes d'amélioration

7.2. Réaliser les épreuves certificatives définies par le référentiel de certification

8. S'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST

8.1. Utiliser les outils de gestion prévus par le réseau prévention

8.2. Assurer le suivi administratif des stagiaires

MODALITES D'ORGANISATION :

Durée totale minimale :

56 heures minimales réparties sur 2 semaines non consécutives sans travail d'intersession.

Effectif minimum et maximum :

5 minimum, 10 maximum

Méthodes pédagogiques :

Par une méthode de pédagogie interactive et démonstrative, cette formation se déroule sous forme de :

- Travaux en sous-groupe

- Exercices pratiques de simulation

- Jeux de rôles

Qualification du formateur :

Cette formation est dispensée par un formateur de formateurs SST certifiés par l'INRS.

Formateur de Formateurs SST (à jour de son MAC)

Validation :

Des évaluations formatives et certificatives sont mises en place pendant la formation.

Les évaluations certificatives sont réalisées par le formateur de formateurs SST qui a assuré la formation.

Une grille de certification (document INRS) est spécialement dédiée aux épreuves certificatives.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des formateurs SST et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS).

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – **Etablissement principal d'activité :** 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOR-092-2023-12-13-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/O/12

Durée de la validité du certificat et la nécessité de suivre un MAC :

Dans le cas d'une évaluation favorable le stagiaire obtiendra un certificat d'aptitude pédagogique pour la formation des SST ainsi qu'une autorisation d'exercer (carte de formateur SST) valable 36 mois.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du formateur SST pourront valablement être reconnus au titre de formateur SST.

La validité de ce certificat est fixée à trois ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – **Etablissement principal d'activité :** 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOR-092-2023-12-13-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/O/12